

VILLE D'ESBLY
DEPARTEMENT DE SEINE-ET-MARNE



CANTON DE SERRIS
Arrondissement de Torcy
77450

EXTRAIT du registre des Décisions du Maire

N° 2026-24

OBJET : AFFAIRES PERISCOLAIRES – GRILLE TARIFAIRE - Séjour d'été à HOULGATE (14– Calvados) en juillet 2026 pour des enfants âgés de 7 à 11 ans. (1. Commande publique – autres contrats 141)

-oOo-

Le Maire de la Ville d'ESBLY,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales ;

VU la délibération du Conseil municipal n°09/03-2026 portant sur les délégations consenties par le Conseil municipal au Maire ;

VU la décision du Maire n° 2025-65 du 28 novembre 2025 portant sur la signature du devis pour l'hébergement et les activités du séjour organisé en juillet 2026 ;

DÉCIDE

Compte tenu de l'organisation du séjour suivant :

- Séjour d'été de huit jours, à Houlgate du jeudi 9 au jeudi 16 juillet 2026, pour un groupe de 24 enfants, du CP au CM2 au titre de l'année scolaire 2025/2026.

Article 1 : de fixer les tarifs du séjour comme suit :

BAREMES GRILLE TARIFAIRE 2025/2026 Par tranche de revenu (*)	COÛT DU SEJOUR POUR 8 JOURS ET POUR UN PARTICIPANT
De 0 à 15 000 €	196,84 €
15 001 à 22 000 €	229,64 €
22 001 à 33 000 €	262,45 €
33 001 à 41 000 €	328,06 €
41 001 à 50 000 €	360,87 €
50 001 à 60 000 €	426,48 €
60 001 à 70 000 €	459,28 €
Plus de 70 000 €	524,90 €
Non esblygeois	822,79 €

(*) Les revenus sont arrêtés selon les modalités de calcul de la CAF.

Fait à Esbly, le **17 AVR. 2026**



Le Maire,

Ghislain DELVAUX.

Le Maire,

Certifie sous sa responsabilité le caractère exécutoire du présent acte, compte-tenu de sa transmission

en Sous-Préfecture le : **20 AVR. 2026**

de l'affichage et mise en ligne le : **20 AVR. 2026**

A Esbly, le **20 AVR. 2026**

La présente décision peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Melun (77700) – 43 rue du Général de Gaulle, dans un délai de deux mois à compter de sa publication, de son affichage ou notification et de sa transmission au représentant de l'Etat.

Le tribunal Administratif peut être aussi saisi par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur internet : www.telerecours.fr